

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

Mairie de Marville
10 Place Saint-Benoît 55600 MARVILLE

Monsieur **Le Maire**,

Je soussigné (e) (1) : ☒ M. ☐ Mme

Nom : GILLON

Prénoms : Frédéric

Profession ou qualité : Président

Adresse : 20 Place Saint-Benoît 55600 MARVILLE

Association : Comité des fêtes

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie **3** ☐ catégorie **4** (3)

Lieu : 13 Place Saint-Benoît 55600 MARVILLE

Du : 13/09/26 A 14h30

Au : 13/09/26 A 18h30

et Du : à

Au : à heure(s)

A l'occasion de (4) : Thé dansant

Fait à : Marville

Le : 10/08/26
Signature,

ARRETE DU MAIRE N°48

Le Maire de Marville

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3352-3 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. Frédéric GILLON

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 13/09/26 A 14h30

au : 13/09/26 A 18h30

du : à heure(s)

au : à heure(s)

à (5) : 13 Place Saint-Benoît 55600 MARVILLE

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité

En mairie, le : 10/08/2026



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie